

COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 26 mars 2015

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Judi 26 mars 2015 à 18 heures
Centre d'Animation Lorin de La Croix – Salle Balzac
Rue Edouard ANDRE - LA CROIX EN TOURAINE**

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-Verbal de la Précédente Réunion communautaire.
2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir – Articles L2122-22 & L4211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.
3. Comptes Administratifs 2014 & Affectations des Résultats.
 - a. Budget Principal.
 - b. Budgets Annexes.
4. Comptes de Gestion 2014.
 - a. Budget Principal.
 - b. Budgets Annexes.
5. Vote des Taux 2015.
6. Budgets primitifs 2015.
 - a. Budget Principal.
 - b. Budgets Annexes.
7. Amortissements – Règles applicables aux budgets.
 - a. Passage à l'Investissement des petits matériels dont le cout est inférieur à 600 €.
 - b. Durée des Amortissements.
 - i. Budgets Annexes.
8. Indemnité du Receveur communautaire.
9. Taxe sur la Valeur Ajoutée – suppression de déclaration.
10. REOM – Déchets Ménagers et Assimilés.
 - a. Convention avec Eco Organisme DASTRI.
 - b. Eco organisme Eco Folio.
 - i. Demande de subvention.
 - c. Eco Emballages.
 - i. Avenant à la convention.
11. Petite Enfance – Commission d'Attribution des Places.
 - a. Désignation des Membres de la Commission.
12. Personnel communautaire.
 - a. Mise en place d'une participation.
13. Office de Tourisme Chenonceaux – Bléré Val de Cher.
 - a. Subvention 2015.
 - b. Mise en Accessibilité de l'Office de Bléré – Lancement d'une consultation.
14. Ecoles de Musique –
 - a. Subventions 2015 – Avances.
15. Aires d'Accueil des Gens du Voyage.
 - a. Autorisation de signer le marché de gestion 01/04/2015 – 31/03/2018.
16. Groupement de commandes Ad'Ap.
 - a. Désignation des membres de la CAO.
17. Financement des Equipements Sportifs communaux.
 - a. Demande de subvention – Luzillé.
18. Rapports d'Activités.
 - a. SM du Pays Loire Touraine.
 - b. SM du SI Bléré Val de Cher.
19. Commissions et Comités.
20. Questions Diverses.

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Compte Rendu du jeudi 26 mars 2015

L'An deux mil quinze, le vingt-six mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre Lorin de La Croix, Salle Balzac, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : Mme Marie-Christine RICHER – M. Jean-Jacques MARTIN

Absents excusés : Mme Pierrette AVENET, pouvoir à Mme Marie-Christine RICHER - M. Christian MARCHAND, pouvoir à M. Jean-Jacques MARTIN

Bléré : M. Daniel LABARONNE (Départ 19h05, après pouvoir à Mme Sylvie DUFRAISSE) - M. Jean-Pierre BOUVIER – Mme Gisèle PAPIN – Mme Emmanuelle BAGAS

Absents excusés : Mme Sylvie DUFRAISSE, pouvoir à Mme Gisèle PAPIN – M. Jean-Claude OMONT, pouvoir à M. Jean-Pierre BOUVIER – M. Jean-Jacques REUILLON – Mme Nicole DALAUDIER, pouvoir à Gisèle PAPIN

Céré la Ronde : M. Jacques DUVIVIER – M. Philippe CAUBEL (Arrivée 18h15)

Chenonceaux :

Absents excusés : Mme Maryse COUILLARD, pouvoir à Mme Emmanuelle BAGAS – M. Sébastien HILLAIRET

Chisseaux : M. Franck AUGIAS – Mme Annie BECHON (Départ 19h05, après pouvoir à M. Michel JEZY)

Cigogné : M. Jean-Jacques de SMET –

Absent excusé : M. Vincent LOUAULT, pouvoir à M. Jean-Jacques de SMET

Civray de Touraine : M. Michel JEZY - Mme Fanny HERMANGE

Absent excusé : M. Alain BERNARD

Courçay : M. Jean-François BISTER - Mme Béatrice BOYER

Dierre : M. Max BESNARD – M. Jacques JAMIN

Epeigné les Bois : M. Christian PERCEVAULT

Absent excusé : M. Michel MERGOT, pouvoir à M. Christian PERCEVAULT

Francueil : M. Jean-Louis CHERY – Mme Aurélie PASTOR

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN - M. Patrick GOUGEON – M. Jean Pierre BOIVIN

Luzillé : M. Jacky GAUVIN – M. Jean Marc BELORGEY (Arrivée 18h15)

Saint Martin le Beau : M. Jean Yves AUDIGOU – M. Jean-Michel UHART – Mme Angélique DELAHAYE (Arrivée 18h15) – M. Alain SCHNEL

Absentes excusées : Mme Corinne JALLAIS, pouvoir à M. Jean-Yves AUDIGOU

Sublaines : M. Christian FOUASSIER - M. Jérôme JARRY

Le quorum est atteint, le conseil communautaire peut débiter.

Secrétaire de Séance : Mme Aurélie PASTOR.

1. Approbation du Procès-Verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Communautaire doit adopter le Procès-Verbal de la précédente réunion. Celui-ci a été joint à la convocation.

Sans aucune remarque, le Procès-Verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir – Articles L2122-22 & L5211-2 du code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire des décisions qu'elle a prises en vertu de sa délégation de pouvoir :

- 2015-010 autorisant la signature d'un contrat avec GROUPAMA pour assurer le local Accueil Jeunes, 13 rue Paul Louis Courier à Bléré – Cout annuel de 142,50 € TTC.
- 2015-011 autorisant la signature des pièces relatives au marché de travaux concernant la construction d'une micro crèche à Francueil. Les entreprises retenues sont les suivantes :

MARCHE DE TRAVAUX MICRO CRECHE DE FRANCUEIL		
LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
1-VRD	VERNAT TP	85 616,20 €
2-GROS ŒUVRE	VIANO	49 982,84 €
3-CHARPENTE	DESCHAMPS	88 198,24 €
4-ETANCHEITE	METAL37	11 833,45 €
5-MENUISERIES EXTERIEURES	GAUTHIER	31 500,00 €
6-PLATRERIE	RIVL	25 500,00 €
7-MENUISERIES INTERIEURES	GAUTHIER	16 403,04 €
8-CARRELAGES	MAGALHAES	16 993,59 €
9-PEINTURE	PINXYL	5 800,00 €
10-SIGNALETIQUE	SELLIER	725,00 €
11-MOBILIER	ABIE	21 500,00 €
12-ELECTRICITE	PELLE	25 914,52 €
13-CHAUFFAGE	SANI CLIMAT	26 025,13 €
14-PLOMBERIE	SANI CLIMAT	9 885,01 €
TOTAL		415 877,02 €

- 2015-012 - Modification de l'acte Constitutif de la régie « Ordures Ménagères » pour la perception des recettes liées aux vente de poules recycleuses, à la suppression du fonds de caisse et un dépôt minimum une fois par trimestre des fonds collectés.
- 2015-013 - Autorisant la signature des pièces relatives au marché de travaux concernant la construction du siège social pour le lot « bardage en panneaux composites » :

MARCHE DE TRAVAUX SIEGE SOCIAL CCBVC		
LOT	ENTREPRISE	MONTANT
Bardage en panneaux composites	Entreprise SAPAC (86)	17 300.00 € HT

- 2015-014 - Modification de l'acte constitutif de la sous régie Ordures Ménagères installée en mairie d'Athée sur Cher – Versement trimestriel au lieu de mensuel.
- 2015-015 - Modification de l'acte constitutif de la sous régie Ordures Ménagères installée en mairie de Bléré – Versement trimestriel au lieu de mensuel.
- 2015-016 - Modification de l'acte constitutif de la sous régie Ordures Ménagères installée en mairie de Céré la Ronde – Versement trimestriel au lieu de mensuel.
- 2015-017 - Modification de l'acte constitutif de la sous régie Ordures Ménagères installée en mairie de Chenonceaux – Versement trimestriel au lieu de mensuel.
- 2015-018 - Modification de l'acte constitutif de la sous régie Ordures Ménagères installée en mairie de Chisseaux – Versement trimestriel au lieu de mensuel.
- 2015-019 - Modification de l'acte constitutif de la sous régie Ordures Ménagères installée en mairie de Cigogné – Versement trimestriel au lieu de mensuel.
- 2015-020 - Modification de l'acte constitutif de la sous régie Ordures Ménagères installée en mairie de Civray de Touraine – Versement trimestriel au lieu de mensuel.
- 2015-021 - Modification de l'acte constitutif de la sous régie Ordures Ménagères installée en mairie de Courçay – Versement trimestriel au lieu de mensuel.
- 2015-022 - modification de l'acte constitutif de la sous régie ordures ménagères installée en mairie de Dierre – Versement trimestriel au lieu de mensuel.
- 2015-023 – Modification de l'acte constitutif de la sous régie Ordures Ménagères installée en mairie de Epeigné les Bois – versement trimestriel au lieu de mensuel.
- 2015-024 – Modification de l'acte constitutif de la sous régie Ordures Ménagères installée en mairie de Francueil – Versement trimestriel au lieu de mensuel.
- 2015-025 - Modification de l'acte constitutif de la sous régie Ordures Ménagères installée en mairie de La Croix en Touraine – versement trimestriel au lieu de mensuel.
- 2015-026 – Modification de l'acte constitutif de la sous régie Ordures Ménagères installée en mairie de Luzillé – Versement trimestriel au lieu de mensuel.
- 2015-027 - Modification de l'acte constitutif de la sous régie Ordures Ménagères installée en mairie de Saint Martin le Beau – Versement trimestriel au lieu de mensuel.
- 2015-028 - Modification de l'acte constitutif de la sous régie Ordures Ménagères installée en mairie de Sublaines - Versement trimestriel au lieu de mensuel.

- 2015-029 - signature d'un contrat avec la Société RESTAUVAl pour la livraison de repas à l'ALSH de Luzillé pour la période mars avril 2015 – Marché de fournitures des repas en fonction de la fréquentation de l'ALSH (liaison chaude).
- 2015-030 – Régie Petite Enfance – Enfance – Jeunesse : modification de l'acte constitutif pour accepter le paiement en ligne des factures liées aux services Crèches et ALSH.
- 2015-031 autorisant la signature d'un contrat avec le Laboratoire de Touraine pour la recherche de légionnelles dans les ERP disposant de douches accessibles au public (Les Longérons, Aigremonts, Reflessoir et les Crèches de Bléré et Athée sur Cher) – Obligation annuelle.

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération mais d'une information.

3. Comptes Administratifs 2014 et Affectations des Résultats.

a. Budget Principal.

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2014.

Le résultat de fonctionnement 2014 fait apparaître un excédent annuel de 539 381.19 € € auquel il convient d'ajouter 564 555.55 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 1 103 936.74 €.

La section d'investissement est en déficit annuel de 886 597.04 €. L'excédent d'investissement reporté de 2013 est de 1 660 906.32 € soit un excédent global d'investissement de 774 309.28 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2014 totalisent 1 754 244.38 € en dépenses pour 983 100 € en recettes soit un déficit de financement à hauteur de 771 144.38 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement. Néanmoins, pour faire face aux différents investissements prévus en 2015, il est proposé propose, en accord avec la Commission des Finances, d'affecter la somme de 500 000 € à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 603 936.74 € et l'affectation de 500 000 €.

Le report de l'excédent d'investissement sera de 774 309.28 €

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Francis BISTER, Premier Vice-Président, élu à main levé pour faire voter le compte administratif, prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE le Compte Administratif 2014 du Budget principal de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **DECIDE d'affecter la somme de 500 000 € en réserve en investissement (Article 1068) du Budget Principal de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 603 936.74€.**
- **PRECISE que le report de l'excédent d'investissement sera de 774 309.28 €.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

b. Budgets Annexes.

i. REOM Déchets Ménagers et assimilés.

Monsieur Jean-Francis BISTER, Vice-Président délégué présente le Compte Administratif 2014.

Le résultat d'exploitation 2014 fait apparaître un excédent annuel de 121 860.38 € auquel il convient d'ajouter 285 406.64 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 407 267.02€.

La section d'investissement est en déficit annuel de 166 516.03 €. L'excédent d'investissement reporté de 2013 est de 542 132.06 € soit un excédent global d'investissement de 375 616.03 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2014 totalisent 5 710 € en dépenses pour 88 237.37 € en recettes soit un excédent de financement des restes à réaliser à hauteur de 82 527.37 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 407 267.02 € et l'affectation de 0 €.
Le report de l'excédent d'investissement sera de 375 616.03 €

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-François BISTER, Premier Vice-Président, élu à main levée pour faire voter le compte administratif, prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe « REOM déchets Ménagers et assimilés » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **DECIDE de n'affecter aucune somme en réserve en investissement (Article 1068) du budget Annexe « REOM Déchets Ménagers et Assimilés » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 407 267.02€.**
- **PRECISE que le report de l'excédent d'investissement sera de 375 616.03 €.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

ii. Transports Scolaires.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2014.

Le résultat de fonctionnement 2014 fait apparaître un déficit annuel de 49 152.10 € auquel il convient d'ajouter 100 690.33 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 51 538.23 €.

La section d'investissement est en déficit annuel de 1 367.85 €. L'excédent d'investissement reporté de 2013 est de 1 497.80 € soit un excédent global d'investissement de 129.95 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2014 sont nuls.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 51 538.23 € et l'affectation de 0 €.
Le report de l'excédent d'investissement sera de 129.95 €

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-François BISTER, Premier Vice-Président, élu à main levée pour faire voter le compte administratif, prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe « Transports Scolaires » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **DECIDE de n'affecter aucune somme en réserve en investissement (Article 1068) du budget Annexe « Transports Scolaires » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 51 538.23 €.**
- **PRECISE que le report de l'excédent d'investissement sera de 129.95 €.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

iii. Ateliers Relais.

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2014.

Le résultat de fonctionnement 2014 fait apparaître un excédent annuel de 15 316.04 € auquel il convient d'ajouter 14 886.92 € de déficit reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 429.12 €.

La section d'investissement est en déficit annuel de 17 891.82 €. L'excédent d'investissement reporté de 2013 est de 41 408.63 € soit un excédent global d'investissement de 23 516.81 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2014 sont nuls.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 429.12 € et l'affectation de 0 €.
Le report de l'excédent d'investissement sera de 23 516.81 €

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Francis BISTER, Premier Vice-Président, élu à main levée pour faire voter le compte administratif, prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe « Ateliers Relais » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **DECIDE de n'affecter aucune somme en réserve en investissement (Article 1068) du budget Annexe « Ateliers Relais » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 429.12 €.**
- **PRECISE que le report de l'excédent d'investissement sera de 23 516.81 €.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

iv. Commerces de Proximité.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2014.

Le résultat de fonctionnement 2014 fait apparaître un excédent annuel de 5 593.29 € auquel il convient d'ajouter 8 462.99 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 14 056.28 €.

La section d'investissement est en déficit annuel de 178 353.51 €. Le déficit d'investissement reporté de 2013 est de 147 712.96 € soit un déficit global d'investissement de 326 066.47 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2014 sont de 13 800 € en dépenses pour 185 521.50 € en recettes.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 14 056.28 € et l'affectation de 0 €.
Le report d'investissement sera de 326 066.47 € en déficit.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Francis BISTER, Premier Vice-Président, élu à main levée pour faire voter le compte administratif, prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe « Commerces de proximité » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **DECIDE de n'affecter aucune somme en réserve en investissement (Article 1068) du budget Annexe « Commerces de Proximité » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 14 056.28 €.**
- **PRECISE que le report du déficit d'investissement sera de 326 066.47 €.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

v. ZA de Sublaines.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2014.

Le résultat de fonctionnement 2014 fait apparaître un excédent annuel de 2 356.54 € auquel il convient d'ajouter 6 805.26 € de déficit reporté. Le déficit total de fonctionnement est de 4 448.72 €.

La section d'investissement est en déficit annuel de 434 290.89 €. Le déficit d'investissement reporté de 2013 est de 226 605.87 € soit un déficit global d'investissement de 660 896.76 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2014 sont nuls.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent un déficit de 4 448.72 € et l'affectation de 0 €.

Le report d'investissement sera de 660 896.70 € en déficit.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Francis BISTER, Premier Vice-Président, élu à main levée pour faire voter le compte administratif, prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe « ZA de Sublaines » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **DECIDE de n'affecter aucune somme en réserve en investissement (Article 1068) du budget Annexe « ZA Sublaines » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera un déficit de 4 448.72 €.**
- **PRECISE que le report du déficit d'investissement sera de 660 896.76 €.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

vi. ZAEIC – Zones d'Activités Economiques d'Intérêt communautaire.

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2014.

Le résultat de fonctionnement 2014 est nul.

La section d'investissement est en déficit annuel de 582 986.08 €. Le déficit d'investissement reporté de 2013 est de 521 638.07 € soit un déficit global d'investissement de 1 104 624.15 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2014 sont nuls.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement est nul et l'affectation de 0 €. Le report d'investissement sera de 1 104 624.15 € en déficit.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Francis BISTER, Premier Vice-Président, élu à main levée pour faire voter le compte administratif, prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe « ZAEIC » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **DECIDE de n'affecter aucune somme en réserve en investissement (Article 1068) du budget Annexe « ZAEIC » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera nul.**
- **PRECISE que le report du déficit d'investissement sera de 1 104 624.15 €.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

vii. Photovoltaïque.

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2014.

Le résultat de fonctionnement 2014 est un excédent annuel de 196.90 € pour un déficit reporté de 744.69 € soit un résultat déficitaire cumulé de 547.79 €.

La section d'investissement est en déficit annuel de 2 534.40 €. Le déficit d'investissement reporté de 2013 est de 24 464.97 € soit un déficit global d'investissement de 26 999.37 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2014 sont de 27 000 € en recettes.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement est un déficit de 547.79 € et l'affectation de 0 €. Le report d'investissement sera de 26 999.37 € en déficit.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Francis BISTER, Premier Vice-Président, élu à main levée pour faire voter le Compte Administratif, prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe « Photovoltaïque » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **DECIDE de n'affecter aucune somme en réserve en investissement (Article 1068) du budget Annexe « Photovoltaïque » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera un déficit de 547.79 €.**
- **PRECISE que le report du déficit d'investissement sera de 26 999.37 €.**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

4. Comptes de Gestion 2014.

a. Budget Principal.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014 lors du conseil communautaire de ce jour,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2014 en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2014 du « Budget Principal » de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher, dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b. Budgets Annexes.

i. REOM Déchets Ménagers et assimilés.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014 lors du conseil communautaire de ce jour,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2014 en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2014 du « Budget Annexe « REOM - Déchets Ménagers et assimilés » de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher, dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ii. Transports Scolaires.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014 lors du conseil communautaire de ce jour,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014,

- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2014 en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2014 du « Budget Annexe « Transports Scolaires » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

iii. Ateliers Relais.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014 lors du conseil communautaire de ce jour,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2014 en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2014 du « Budget Annexe « Ateliers Relais » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

iv. Commerces de Proximité.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014 lors du conseil communautaire de ce jour,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2014 en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2014 du « Budget Annexe « Commerces de Proximité » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

v. ZA de Sublaines.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de

développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014 lors du conseil communautaire de ce jour,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2014 en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2014 du « Budget Annexe « ZA de Sublaines » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

vi. ZAEIC – Zones d'Activités Economiques d'Intérêt communautaire.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014 lors du conseil communautaire de ce jour,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2014 en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2014 du « Budget Annexe « ZAEIC » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

vii. Photovoltaïque.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014 lors du conseil communautaire de ce jour,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2014 en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2014 du « Budget Annexe « Photovoltaïque » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. Vote des taux 2015.

La Présidente expose.

Le Conseil Communautaire doit voter les taux de différentes taxes :

- **La Contribution Foncière des Entreprises (CFE).** Le taux d'imposition 2014 est de 23.17 %. Le conseil doit se prononcer sur le taux 2015.
- **La Taxe d'Habitation (TH)** Le taux d'imposition 2014 est de 8.80 % (taux antérieur du département + une partie des frais de gestion de l'Etat). Le conseil doit se prononcer sur le taux 2015.
- **La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)** – Le taux 2014 est de 1 %. Le conseil doit se prononcer sur le taux 2015.
- **La Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties (TFPNB)** –Le taux d'imposition 2014 calculé était de 2.34 %. Le conseil doit se prononcer sur le taux 2015.

Pour mémoire, le tableau présenté en avril 2014 était le suivant :

Taxes	Bases Notifiées 2014	Taux	Recettes
CFE	5 017 000 €	23.17 %	1 197 889 €
Taxe Habitation	22 275 000 €	8.80 %	1 960 200 €
Taxe Foncière – Bâti	15 672 000 €	1 %	156 720 €
Taxe Foncière – Non Bâti	942 166 €	2.34 %	24 687 €

Le Conseil Communautaire doit délibérer sur les taux 2015 de fiscalité locale.

Il est proposé au Conseil Communautaire de ne pas faire varier les taux pour 2015.

**Le Conseil Communautaire,
Sur proposition du Bureau de la Communauté de Communes,
Sur proposition de la commission des finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **ADOpte les taux 2015 suivants :**

Taxes	Bases Notifiées 2015	Taux	Recettes
CFE	5 175 000 €	23.17 %	1 199 209 €
Taxe Habitation	22 504 000 €	8.80 %	1 980 352 €
Taxe Foncière – Bâti	16 126 000 €	1 %	161 260 €
Taxe Foncière – Non Bâti	1 064 000 €	2.34 %	24 898 €

- **AUTORISE Mme la Présidente à signer toutes les pièces relatives au dossier.**

Pour mémoire, la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher perçoit également les recettes fiscales suivantes :

- o **La CVAE – Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (pas de vote de taux – barème progressif fixé par l'Etat).**
- **La Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties (TA-FNB) – Montant fixe – Pas de vote de taux –**
- **Certaines IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) :**
 - o **IFER Stations Radioélectriques –**
 - o **IFER Transformateurs Electriques -**
 - o **IFER Stockage du gaz & Canalisations de gaz**
- **La TASCOM – Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales –**

6. Budgets Primitifs 2015.

- o **Budget Principal.**

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président présente le dossier. Le budget s'équilibre à 7 270 308,74 € en fonctionnement et 4 508 409,28 € en investissement.

**Le Conseil Communautaire,
Où la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,
Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du budget principal de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,
Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 7 270 308.74 €,
Vu l'équilibre de la section d'investissement à 4 508 409.28 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOPTE le Budget Primitif 2015 du Budget Principal de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.**
- **CHARGE Mme la Présidente de signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

- **Budget Annexe « REOM Déchets Ménagers et Assimilés »**

Monsieur Jean Francis BISTER, Vice-Président présente le dossier.

Le budget s'équilibre à 2 353 167,02 € en fonctionnement et 874 003,40 € en investissement.

Le conseil communautaire,

**Où la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,
Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du budget Annexe « REOM Déchets Ménagers et Assimilés » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,
Vu l'équilibre de la section d'exploitation à 2 353 167.02 €,
Vu l'équilibre de la section d'investissement à 874 003.40 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOPTE le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe « REOM déchets Ménagers et Assimilés » de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.**
- **CHARGE Mme la Présidente de signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

- **Budget Annexe « Transports Scolaires »**

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président présente le dossier.

Le budget s'équilibre à 931 538,23 € en fonctionnement et 629,95 € en investissement.

Le conseil communautaire,

**Où la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,
Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du budget Annexe « Transports Scolaires » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,
Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 931 538.23 €,
Vu l'équilibre de la section d'investissement à 629.95 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOPTE le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe « Transports Scolaires » de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.**
- **CHARGE Mme la Présidente de signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

- **Budget Annexe « Commerces de Proximité ».**

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président présente le dossier.

Le budget s'équilibre à 56 276,28 € en fonctionnement et 351 687,78 € en investissement.

Le conseil communautaire,

**Où la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,
Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du budget Annexe « Commerces de Proximité » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,
Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 56 276.28 €,
Vu l'équilibre de la section d'investissement à 351 687.78 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOPTE le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe « Commerces de Proximité » de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.**
- **CHARGE Mme la Présidente de signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

- **Budget Annexe « Ateliers Relais St Julien ».**

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président présente le dossier.

Le budget s'équilibre à 36 029,12 € en fonctionnement et 44 016,81 € en investissement.

Le conseil communautaire,

Où la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,

Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du budget Annexe « Ateliers Relais » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 36 029.12 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 44 016.81 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe « Ateliers relais » de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.
- CHARGE Mme la Présidente de signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.

o Budget Annexe « ZA de Sublaines ».

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président présente le dossier.

Le budget s'équilibre à 1 621 384,39 € en fonctionnement et 2 093 781,15 € en investissement.

Le conseil communautaire,

Oùï la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,

Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du budget Annexe « ZA Sublaines » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 1 621 384.39 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 2 093 781.15 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe « ZA Sublaines » de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.
- CHARGE Mme la Présidente de signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.

o Budget Annexe « Extension ZAEIC ».

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président présente le dossier. Le budget s'équilibre à 2 044 262,40 € en fonctionnement et 2 551 355,55 € en investissement.

Le conseil communautaire,

Oùï la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,

Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du budget Annexe « ZAEIC » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 2 044 262.40 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 2 551 355.55 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe « ZAEIC » de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.
- CHARGE Mme la Présidente de signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.

o Budget Annexe « Photovoltaïque ».

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président présente le dossier.

Le budget s'équilibre à 3 300 € en fonctionnement et 28 799,37 € en investissement.

Le conseil communautaire,

Oùï la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,

Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du budget Annexe « Photovoltaïque » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 3 300 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 28 799.37 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe « Photovoltaïque » de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.
- CHARGE Mme la Présidente de signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.

7. Amortissements – Règles applicables aux budgets

o Passage à l'investissement des petits matériels dont le coût est inférieur à 600 €

La Présidente rappelle que la circulaire interministérielle n° INT B87 00120 C du 28 avril 1987 précise les règles d'imputation budgétaire des dépenses du secteur public local. Par ailleurs l'article 47 de la loi de

finances rectificative pour 1998 a modifié les articles L 2122-21, L 3221-2 et L 4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales en donnant aux assemblées délibérantes la compétence pour décider qu'un bien meuble de faible valeur puisse être imputé en section d'investissement.

L'arrêté NOR/INT/B0100692 A du 26 octobre 2001 fixe, à compter du 1^{er} janvier 2002 à 600 € TTC le seuil en dessous duquel les biens meubles ne figurant pas dans la liste sont comptabilisés en section de fonctionnement. Il précise également la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature, quelle que soit la valeur unitaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CHARGE l'ordonnateur de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher d'imputer en section d'investissement les biens meubles figurant dans la liste ci-après dont la valeur TTC est inférieure à 600 € et ce pour l'exercice 2014, et pour les budgets suivants : « Budget Principal », Budget Annexe « REOM – Déchets Ménagers et assimilés », Budget Annexe « Transports Scolaires », Budget Annexe « Commerces de Proximité », Budget annexe « Ateliers Relais », Budget Annexe « Photovoltaïque » :**
 - **Immobilisations corporelles :**
 - **Mobilier.**
 - **Ameublement : rideaux, stores, tapis, tentures, ...**
 - **Bureautique, informatique, monétique :**
 - **Balances, calculatrices, tableaux.**
 - **Unités centrales, logiciels, progiciels, périphériques, ...**
 - **Reprographie, imprimerie.**
 - **Communication :**
 - **Matériel d'affichage, d'exposition.**
 - **Chaufferie / sanitaires : installations sanitaires, ventilateurs, convecteurs.**
 - **Entretien / nettoyage : aspirateurs, shampouineuses.**
 - **Entretien et réparations de bâtiments, installations fixes : réseaux électriques et téléphoniques.**
 - **Voirie et réseaux divers.**
 - **Installation de voirie.**
 - **Matériels.**
 - **CHARGE Mme la Présidente de signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**
 - **Durée des amortissements.**
 - **BA « Ateliers relais ».**

La Présidente expose.

Le Conseil Communautaire doit délibérer pour modifier la durée des amortissements liés à ce budget. A l'origine sur 20 ans, l'amortissement des bâtiments doit être ramené à la durée du crédit-bail signé avec l'entreprise PRAM, crédit preneuse à savoir 15 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE à 15 ans la durée des amortissements liés au budget « Ateliers Relais ».**
- **CHARGE Mme la Présidente de signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**
 - **BA « Photovoltaïque ».**

La Présidente expose.

Il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer afin de fixer la durée d'amortissement des biens ce budget. Il est proposé une durée de 10 ans.

Ces durées d'amortissement sont une durée standard dans ces dossiers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE à 10 ans la durée des amortissements liés au budget « Photovoltaïque ».**
- **CHARGE Mme la Présidente de signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

8. Indemnité du receveur communautaire.

Madame la Présidente présente le dossier.

Le Conseil Communautaire est installé depuis le 17 avril 2014 et il convient de renouveler l'indemnité de fonction de Monsieur CHANOT, receveur communautaire.

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre la délibération suivante, en vertu de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, du décret n° 82-979 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux aux agents des services publics extérieurs de l'Etat, et de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la conception des documents budgétaires.

Il convient de demander le concours du receveur communautaire pour assurer des prestations de conseil, et pour cela, lui accorder l'indemnité de conseil à taux plein, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et d'accorder également d'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

Le conseil communautaire,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux aux agents des services publics extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la conception des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, à la majorité (un contre),

- **DECIDE de demander le concours du receveur communautaire pour assurer des prestations de conseil.**
- **ACCORDE l'indemnité de conseil à taux plein.**
- **PRECISE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Eric CHANOT, receveur communautaire.**
- **ACCORDE également d'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.**

9. Taxe sur la Valeur Ajoutée.

a. Suppression de déclarations.

La Présidente expose.

La Communauté de Communes est assujettie à la TVA pour plusieurs de ces activités (13 déclarations différentes).

Il convient que le Conseil Communautaire délibère pour demander la suppression de deux déclarations qui n'ont plus lieu d'être pour deux bâtiments industriels qui ont été cédés par la CCBVC à savoir les Bâtiments UMT et Tech Loire Agencement (crédits baux étant arrivés à leur terme).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DEMANDE la suppression de deux déclarations qui n'ont plus lieu d'être pour deux bâtiments industriels qui ont été cédés par la CCBVC à savoir les Bâtiments UMT et Tech Loire Agencement (crédits baux étant arrivés à leur terme).**
- **CHARGE Mme la Présidente de signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

10. REOM - Déchets Ménagers et Assimilés.

a. Signature d'une convention avec l'Eco-Organisme DASTRI.

Le Vice-Président expose.

Depuis le mois de décembre 2007, la CCBVC a mis en place un service de collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) réservé aux particuliers en automédication.

Une armoire spécifique a été achetée pour le stockage de ces déchets.

A ce jour, le marché est confié à la Société Comptoir d'Hygiène Hospitalière. La collecte et le traitement des DASRI ont représenté un coût de 921,33 € HT, pour l'année 2014.

Les particuliers peuvent ainsi venir déposer les déchets d'activité de soins au siège de la CCBVC. Des boîtes spécifiques pour le stockage de ces déchets piquants et coupants leur sont alors remises gratuitement. L'accueil, l'enregistrement des dépôts et la distribution des boîtes sont réalisés par le personnel de la CCBVC.

Un planning précisant les jours d'ouverture du service de collecte de ces déchets au siège de la CCBVC a été mis en place et sera diffusé chaque année (ouverture 3 demi-journées de suite par mois de 9h00 à 12h30). Au cours de l'année 2014, 285 personnes ont utilisé le service de collecte des DASRI et 743 kilogrammes de déchets ont été collectés.

L'Eco-Organisme DASTRI a été mis en place pour la Collecte de ces DASRI produits par les Patients en auto traitement.

Le dispositif est le suivant :

- Distribution, gratuitement, des boîtes (jaunes à couvercle vert) vides dans toutes les Pharmacies du territoire.
La CCBVC ne distribue plus de boîtes vides.
- Collecte des boîtes pleines dans les Pharmacies volontaires uniquement.
A ce jour, seules deux Pharmacies de Bléré se sont déclarées « Point de Collecte » sur l'ensemble du territoire de la CCBVC.
Les boîtes peuvent être déposées aux horaires d'ouverture de ces Pharmacies.
Ou
- Collecte des boîtes pleines au siège de la CCBVC, selon le calendrier préétabli : 3 demi-journées par mois.

Le coût de la fourniture de la collecte et de l'enlèvement des boîtes est pris en charge par l'Eco-Organisme DASTRI.

Les avantages :

- Pour la Collectivité : Economie financière.
Suivi administratif plus léger.
- Pour les Particuliers : Dépôt des boîtes pleines possible sur une plage horaire beaucoup plus large qu'actuellement (horaires d'ouverture des Pharmacies volontaires).
Anonymat préservé.

Les inconvénients :

- Pour la Collectivité : Obligation d'accueillir tous les Patients en automédication, y compris les habitants hors CCBVC.
- Pour les Particuliers : Dépôt des boîtes pleines et retrait des boîtes vides sur deux sites différents (hormis sur les Pharmacies de Bléré).

Lors de la réunion du 13 mars 2015, la Commission Environnement a approuvé la signature de la convention avec l'Eco-Organisme DASTRI.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE la signature d'une convention avec l'Eco-Organisme « DASTRI » pour la collecte et le traitement des DASRI.**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

b. Eco-Organisme Eco-Folio -
i. Demande de subvention.

Le Vice-Président expose.

L'Eco-Organisme Eco-Folio finance la collecte et le recyclage des Papiers. Cet Eco-Organisme lance, en 2015, un appel à projet, ceci afin d'aider financièrement les Collectivités à augmenter leurs performances de tri.

La mise en place de Conteneurs enterrés pour la collecte des Papiers pourrait, éventuellement, être subventionnée.

La Commission Environnement propose qu'un dossier de demande de subvention soit déposé auprès d'Eco-Folio.

Le Conseil Communautaire doit autoriser la Présidente ou le Vice-président à solliciter une subvention auprès de l'Eco-Organisme Eco-Folio.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Eco-Organisme Eco-Folio, pour le projet de mise en place de Conteneurs enterrés pour la collecte des Papiers.**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

c. Eco-Emballages -

i. Signature d'un avenant au Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) Barème E.

Le Vice-Président expose.

La Société Eco-Emballages propose la signature d'un avenant au CAP Barème E pour la dématérialisation des factures « Pro-Forma, » transmises par Eco-Emballages, pour le versement des soutiens liés aux performances de tri des Administrés.

Le Conseil Communautaire doit autoriser la Présidente ou le Vice-président à signer cet avenant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE la signature d'un avenant au CAP Barème E Eco-Emballages, ceci pour la dématérialisation des factures « Pro-Forma ».**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

11. Petite Enfance - Commission d'Attribution des Places.

a. Désignation des membres de la Commission.

Le Vice-Président expose.

Le Conseil Communautaire a créé une Commission d'Attribution des Places pour l'attribution des places en crèches.

Mme COCHIN et Mme BECHON sont membres de droit.

Sur proposition de la commission, il est proposé de désigner :

- Régis BOURACHOT (Francueil)
- Anne MARQUENET-JOUZEAU (Luzillé)
- Marie-Christine RICHER (Athée sur Cher)
- Jean-Pierre BOUVIER (Bléré)

Le Conseil doit délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE les Membres de la Commission d'Attribution des Places en crèches de la façon suivante :**
 - **Jocelyne COCHIN (Présidente - La Croix en Touraine).**
 - **Annie BECHON (Vice-Présidente - Chisseaux).**
 - **Régis BOURACHOT (Francueil).**
 - **Anne MARQUENET-JOUZEAU (Luzillé).**
 - **Marie-Christine RICHER (Athée sur Cher).**
 - **Jean-Pierre BOUVIER (Bléré).**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

12. Personnel.

a. Mise en place de la participation.

i. Protection de la complémentaire santé.

ii. Protection maintien de salaires.

La Présidente expose.

Il est désormais possible de participer au financement de la protection complémentaire des agents dans un cadre juridique sécurisé.

Le 10 novembre 2011 a, en effet, été publié le décret n°2011-1474 finalisant le dispositif de participation des collectivités territoriales venant en complément de l'article 39 de la loi du 2 février 2007 dite "de modernisation de la fonction publique"

L'employeur peut participer sur le risque Santé et/ou Prévoyance.

Il est proposé au Conseil d'acter le versement d'une participation mensuelle de :

- 5 € par mois bruts pour la participation maintien de salaire
- 20 € par mois bruts pour participation « mutuelle »

Ces sommes sont des sommes brutes. Elles ne seront versées mensuellement que sur présentation d'un justificatif d'adhésion, et d'un justificatif annuel.

Les mutuelles doivent faire l'objet d'une labellisation par les services de l'Etat (la plupart des mutuelles sont labellisées). Ce système serait mis en place au 1^{er} juin 2015.

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer pour accepter une participation financière forfaitaire à compter du 1^{er} juin 2015.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTTE le versement, aux Agents de la CCBVC, d'une participation mensuelle de :**
 - 5 € par mois bruts pour la participation maintien de salaire.
 - 20 € par mois bruts pour participation « mutuelle ».
- **PRECISE que ces sommes sont des sommes brutes. Elles ne seront versées mensuellement que sur présentation d'un justificatif d'adhésion, et d'un justificatif annuel.**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Premier Vice-Président à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

13. Office de Tourisme « Chenonceaux – Bléré-Val de Cher ».

a. Demande de subventions au titre de l'année 2015.

Le Vice-Président, Jean-Louis CHERY, expose.

L'Office de Tourisme a fait parvenir sa demande de subventions pour l'année 2015 (le dossier a été joint à la convocation) :

- Subvention de fonctionnement d'un montant de 81 000 euros afin de couvrir les frais relatifs au personnel des deux sites (contre 44 500 € pour Chenonceaux et 39 000 € pour Bléré en 2014).
- Subvention d'un montant de 3 000 euros pour l'animation du label oenotourisme « Vignobles et Découvertes » (contre 5 000 € en 2014).

Pour information, les années passées (avant la fusion des deux offices), une subvention était octroyée à chacune des deux Associations.

La demande a été examinée en Commission des Affaires Economiques et Tourisme qui a émis un avis favorable.

Ainsi, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur ces deux demandes de subventions et autoriser la Présidente à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTTE le versement des subventions suivantes à l'Office de Tourisme « Chenonceaux-Bléré-Val de Cher pour l'année 2015.**
 - **Subvention de fonctionnement d'un montant de 81 000 euros afin de couvrir les frais relatifs au personnel des deux sites.**
 - **Subvention d'un montant de 3 000 euros pour l'animation du label oenotourisme « Vignobles et Découvertes ».**
- **AUTORISE la Présidente à signer la convention d'Objectifs et de Moyens avec l'Office de Tourisme.**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

b. Mise en accessibilité du site de l'office de tourisme à Bléré – lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre

Le Vice-Président, Jean-Louis CHERY, expose.

Le site actuel de l'Office de Tourisme à Bléré n'est pas accessible. Ainsi, les services de l'ADAC ont été missionnés pour conduire une étude technique et financière sur la mise en accessibilité du site. En parallèle, il avait été demandé à l'ADAC d'étudier également l'aménagement, en Office de Tourisme, des locaux du bar « Le Bonheur est dans le Pré ». Ce bâtiment appartient à la commune de Bléré.

Le dossier remis par l'ADAC a été joint à la convocation.

La Commission des Affaires Economiques et Tourisme souhaite que l'Office de Tourisme reste dans le site actuel.

Ainsi, il convient:

- De confirmer le choix de faire des travaux sur le site actuel de l'Office de Tourisme.
- D'autoriser la Présidente à lancer une consultation pour retenir un maître d'œuvre pour la mise en accessibilité du site actuel du l'Office de Tourisme à Bléré.
- D'autoriser le dépôt de toute demande d'urbanisme afférente à ce dossier

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE de réaliser des travaux sur le site actuel de l'Office de Tourisme afin de le rendre accessible aux personnes handicapées.**
- **AUTORISE la Présidente à lancer une consultation pour retenir un maître d'œuvre pour la mise en accessibilité du site actuel du l'Office de Tourisme à Bléré.**
- **AUTORISE la Présidente à déposer toute demande d'urbanisme afférente à ce dossier.**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

14. Ecoles de Musique.

a. Subventions de Fonctionnement 2015 - Avances.

Le Vice-Président, Jean-Louis CHERY, expose.

La Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher est compétente depuis le 1^{er} janvier 2014 pour le financement de l'éveil et de l'éducation musicale jusqu'à 18 ans.

Dans ce cadre, les écoles de musique du territoire peuvent solliciter le soutien financier de la CCBVC. Les dossiers de demande des 4 associations sont en cours d'études.

Néanmoins, afin de ne pas les pénaliser, et comme en 2014, mais aussi afin de permettre l'étude des dossiers de demande de subvention, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer en vue d'octroyer une avance de subvention aux quatre associations suivantes :

- Ecole de Musique Christian Pommard – Bléré.
- La Lyre Instrumentale – Athée sur Cher.
- Ecole de Musique – St Martin le Beau.
- Ecole de Musique Bléré.

La Commission Culture & Sports propose d'octroyer un tiers de la subvention accordée en 2014 dans la limite de 23 000 € aux associations.

Le Conseil Communautaire devra statuer sur les subventions, et sur les Conventions d'Objectifs et de Moyens à mettre en œuvre.

Les montants sollicités ont été budgétés.

Le tableau ci-après reprend la proposition de la Commission :

	Subventions Accordées 2014	Acomptes 2015
Lyre Instrumentale - Athée sur Cher	21 000,00	7 000,00
Ecole de Musique - Bléré	59 640,00	19 880,00
Fanfare municipale - Luzillé	2 700,00	900,00
Union Musicale - St Martin le Beau	8 750,00	2 916,67

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE le versement d'une avance de subvention aux 4 Ecoles de musique du territoire de la CCBVC.**
- **FIXE le montant de cette avance de la façon suivante :**
 - **Ecole de Musique Christian Pommard – Bléré : 19 880 euros.**
 - **La Lyre Instrumentale – Athée sur Cher : 7 000 euros.**
 - **Ecole de Musique – St Martin le Beau : 2 916,67 euros.**

- Fanfare Municipale – Luzillé : 900 euros.
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

15. Aires d'Accueil des Gens du Voyage.

a. Autorisation de signer le marché de gestion 1^{er} avril 2015 – 31 mars 2018.

La Présidente expose.

La Communauté de Communes, en groupement de commande avec la CC du Cher à la Loire, a lancé une consultation en vue de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Il est proposé au Conseil d'autoriser Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer le marché avec l'entreprise ACGV (La Rochelle – 17) pour un montant de 64 975 € HT.

env.	Candidat	CC Bléré Val de Cher			CC Cher à la Loire
		La Plaine - St Martin le Beau	La Bécasserie - Chisseaux	TOTAL	Les Patouillis - Chissay en Touraine (pour informations)
4	ACGV (17)	45 090,00	19 885,00	64 975,00	59 875,00

Le montant actuel du marché est de 65 354,80 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE la signature du marché de gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage, avec la Société ACGV, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018.**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

16. Groupement de commandes Ad'Ap.

a. Désignation des membres de la CAO Spéciale.

La Présidente expose.

Lors du dernier Conseil Communautaire, il a été acté la création d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher et ses Communes membres afin de mettre en œuvre cet agenda d'accessibilité.

La CCBVC est coordonnatrice du groupement de commandes.

Néanmoins, la désignation des membres de la CAO spéciale du groupement a été omise. Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner un membre titulaire et un suppléant à la CAO spéciale du groupement (issus de la CAO de la CCBVC).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **NOMME les Membres de la CAO spéciale pour le groupement de commande « Réalisation d'un Agenda d'Accessibilité de la façon suivante :**
 - **Titulaire : Monsieur Jean-Louis CHERY.**
 - **Suppléant : Monsieur Jean-Yves AUDIGOU.**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

17. Financement des Equipements Sportifs communaux.

a. Demande de subvention Luzillé.

La Commune de Luzillé sollicite une subvention dans le cadre des conventions de financement des équipements sportifs communautaires, adoptés par le Conseil Communautaire du 17 juillet 2014 et accepté par l'ensemble des Conseils Municipaux entre juillet et novembre 2014.

La Commune a un projet de travaux sur son terrain de football (carottage du terrain).

Le plan de financement s'établit comme suit :

Plan de financement - Terrain de Football.				
Commune de Luzillé				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Carottage	3 920 €	Communauté de Communes	1 960,00 €	50%
		Commune	1960,00 €	50%
	3 920 €		3 920 €	100%

Sans remarque particulière, les membres de la Commission ont émis un avis favorable à la demande de la commune. Ainsi, le Conseil Communautaire doit délibérer de cette demande.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE d'octroyer une subvention de 1 960 euros à la Commune de Luzillé pour la création d'un terrain de Football.**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

18. Rapports d'activités.

Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte des deux rapports d'activités des deux Syndicats mixtes auxquels appartient la CCBVC.

a. Pays Loire Touraine.

Le Conseil Communautaire,

- **PREND ACTE du rapport d'activités 2014 du Pays Loire Touraine.**

b. Syndicat intercommunal de Bléré-Val de Cher.

Le Conseil Communautaire,

- **PREND ACTE du rapport d'activités 2014 du Syndicat Intercommunal de Bléré-Val de Cher..**

19. Commissions & Comités :

- Affaires Economiques et Tourisme le 24 février 2015.**
- Finances du 3 mars 2015.**
- Communication du 5 mars 2015.**
- Environnement du 13 mars 2015.**
- Finances du 17 mars 2015.**

20. Questions diverses.

La séance est levée à 20H17.

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Le Secrétaire de séance,
Madame Aurélie PASTOR

Les Elus Communautaires -